



SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 15 février 2010, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Madame la conseillère Thérèse Gatien
 Madame la conseillère Anne Scott
 Monsieur le conseiller Vincent Chatel
 Monsieur le conseiller Normand Dyotte
 Monsieur le conseiller Charles-André Fortier

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présent(e)s : Monsieur Serge Drouin, directeur général
 Madame Carole Lemaire, greffière
 Madame Sylvie Landry, trésorière, Service des finances et de
 l'informatique

Est absent : Monsieur le conseiller Kevin Vocino

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

10-02-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté, par le retrait du point 18 du sujet suivant :

- 18) Octroi de contrat – acquisition du progiciel d'appels et de communications – Somum (projet 2010-611)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption – procès-verbal de la séance 18 janvier 2010
3. Nomination – maire suppléant – période du 1^{er} mars 2010 au 30 avril 2010
4. Aide financière – Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest
5. Fondation Anna-Laberge – *Rendez-vous gastronomique*
6. Aide financière – dixième tournoi de ringuette Roussillon
7. Adoption – du *Plan d'action 2010 de la Ville de Candiac favorisant l'intégration des personnes vivant un handicap*
8. Autorisation signature – lettre d'entente 2010-02 – ajustement des grilles salariales 2010 et 2011 de la convention collective 2009-2011 des employés cols blancs du SCFP, local 2912
9. Autorisation signature – lettre d'entente 2010-02 – ajustement des grilles salariales 2010 et 2011 de la convention collective 2009-2011 des employés cols bleus du SCFP, local 1377
10. Désignation – parc de Cherbourg
11. Appui – Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie – opposition à une augmentation des redevances sur l'enfouissement des matières résiduelles, tel que les boues de la station
12. Autorisation signature – cession rue de la Seine (partie) – développement domiciliaire « Les Cours Candiac », phase I
13. Autorisation signature – intervention – servitude de non construction – talus avenue Fouquet
14. Approbation – comptes à payer – décembre 2009 et janvier 2010
15. Approbation – dépenses incompressibles – janvier 2010
16. Autorisation de paiement – quote-part 2010 – Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
17. Octroi de contrat – acquisition et implantation du progiciel JMAP (projet 2010-610)
18. Octroi de contrat – acquisition du progiciel d'appels et de communications – Somum (projet 2010-611) – RETIRÉ
19. Autorisation de dépenses – acquisition d'un serveur informatique pour les logiciels de Géomatique et Documentik (projet 2010-606)
20. Adoption – plan d'intervention révisé des infrastructures
21. Demande de permissions de voirie ou de permis d'intervention – ministère des Transports du Québec (MTQ)
22. Octroi de contrat – acquisition de deux automobiles – appel d'offres 1005-IN
23. Octroi de contrat – acquisition d'une camionnette F-150 – appel d'offres 1006-TP
24. Octroi de contrat – fourniture de mobilier urbain – soumission sur invitation 1009-ST
25. Mandat ingénieurs – plans, devis et surveillance des travaux – aménagement paysager intersection chemin Saint-François-Xavier et route 132

26. Mandat ingénieurs-conseils – préparation des plans avant-projet préliminaires – passerelle multifonction au-dessus de l’autoroute 15
27. Mandat laboratoire – ingénierie des matériaux – structure de régulation – fossé de Candiac
28. Mandat ingénieur forestier – mise à jour de l’inventaire des arbres, planification et gestion des travaux d’arboriculture – printemps 2010
29. Mandat ingénieur forestier – plantation et gestion des travaux de plantation d’arbres – printemps 2010
30. Mandat services professionnels – réalisation d’une étude de modélisation d’une fuite de chlore gazeux – usine de filtration
31. Approbation – plans d’implantation et d’intégration architecturale – CCU du 26 janvier 2010
32. Approbation – plans d’implantation et d’intégration architecturale – CCU du 9 février 2010
33. Embauche col blanc surnuméraire – *régisseur*, Service des loisirs
34. Embauche – employé, Service des loisirs
35. Embauche auxiliaires – *animateur de programme semaine de relâche*, Service des loisirs
36. Embauche étudiant – *coordonnateur natation*, Service des loisirs
37. Embauche – *professeur, danse funky*, Service des loisirs
38. Adhésion – programme Emplois d’été Canada 2010
39. Octroi de contrat – acquisition – mobilier urbain – parc de Sardaigne
40. Octroi de contrat – acquisition – modules de jeux – parc de Sardaigne
41. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – baseball
42. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – baseball
43. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – baseball
44. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – baseball
45. Aide financière aux athlètes – développement de l’excellence – équitation
46. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – golf
47. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – haltérophilie
48. Embauche col blanc régulier – *secrétaire temps partiel régulier*, Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson
49. Avis de motion – règlement 1238 décrétant un emprunt de 1 880 000 \$ pour l’exécution des travaux de réfection de l’avenue de Honfleur
50. Avis de motion – règlement 1239 décrétant un emprunt de 1 720 000 \$ pour l’exécution des travaux de réfection de l’avenue de la Gaspésie
51. Avis de motion – règlement 1244 abrogeant le règlement 962 imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d’appels d’urgence 9-1-1 de la municipalité
52. Dépôt – procès-verbal des procédures d’enregistrement tenues le 18 janvier 2010 – règlement 1133

53. Adoption – règlement 1242 modifiant le règlement de zonage 555 afin de remplacer le plan spécifiant les marges à respecter pour les zones H03-336 et H03-339
54. Adoption premier projet – règlement 1243 modifiant le règlement de zonage 555 afin d'agrandir les limites municipales, de modifier les limites des zones H05-519 et H05-523 et de créer les zones U05-562, P05-563, CONS05-564 et H05-565 et de leur assujettir une grille des usages et normes
55. Divers
56. Parole au public
57. Levée de la séance

10-02-02 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 18 JANVIER 2010

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2010 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2010.

10-02-03 NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – PÉRIODE DU 1^{ER} MARS 2010 AU 30 AVRIL 2010

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Thérèse Gatien à titre de mairesse suppléante se termine le 28 février 2010;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit désigner un conseiller à titre de maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac désigne madame Thérèse Gatien pour agir à titre de mairesse suppléante pour la période du 1^{er} mars 2010 au 30 avril 2010.

10-02-04 AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA RIVE-SUD OUEST

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de l'Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet d'offrir aux personnes handicapées résidant sur notre territoire, la possibilité d'avoir accès à des services de loisirs de qualité répondant à leurs besoins et à ceux de leur famille;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde à l'Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest une aide financière de 150 \$;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971, subvention organisme.

10-02-05 FONDATION ANNA-LABERGE – RENDEZ-VOUS GASTRONOMIQUE

CONSIDÉRANT QUE le 3 mai 2010, la Fondation du Centre hospitalier Anna-Laberge organise la 8^e édition du *Rendez-vous gastronomique Anna-Laberge*;

CONSIDÉRANT QUE les bénéfices de cette soirée seront remis à la Fondation Anna-Laberge pour soutenir le développement des services et programmes de santé du Centre de santé et de services sociaux Jardins-Roussillon;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'achat de dix billets pour une somme de 2 000 \$, pour la 8^e édition du *Rendez-vous gastronomique Anna-Laberge* le 3 mai 2010 au Complexe Roméo-V.-Patenaude à Candiac, dont les bénéfices seront remis à la Fondation Anna-Laberge;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971, subvention organisme sans but lucratif (OSBL).

10-02-06 AIDE FINANCIÈRE – DIXIÈME TOURNOI DE RINGUETTE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT QUE l'Association de ringuette Roussillon tiendra son dixième tournoi annuel du 18 au 21 février 2010 aux aré纳斯 Wilfrid-Lamarche de Saint-Constant, Sportium de Sainte-Catherine, Michel-Normandin de Brossard et le Centre d'entraînement des Canadiens à Brossard;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de ringuette Roussillon regroupe près de cent quatre-vingts jeunes filles de Brossard, Candiac, Châteauguay, Delson, La Prairie, Léry, Mercier, Saint-Constant, Saint-Mathieu, Saint-Philippe et Sainte-Catherine;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde une aide financière de 150 \$ à l'Association de ringuette Roussillon sous forme de commandite pour la dixième édition du tournoi annuel 2010;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971.

10-02-07 ADOPTION – DU PLAN D'ACTION 2010 DE LA VILLE DE CANDIAC FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES VIVANT UN HANDICAP

CONSIDÉRANT QUE l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., ch. E-20.1)* stipule que chaque municipalité comptant au moins 15 000 habitants doit adopter un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et décrivant les mesures envisagées dans le but de les réduire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac reconnaît l'importance d'initier une démarche d'intervention afin d'assurer la réduction des inconvénients et obstacles que doivent surmonter quotidiennement les personnes handicapées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un comité a été créé pour l'application de la *Loi* afin d'élaborer un plan d'action favorisant l'intégration des personnes vivant un handicap;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le *Plan d'action 2010 de la Ville de Candiac favorisant l'intégration des personnes vivant un handicap* préparé par le comité responsable dudit plan d'action.

**10-02-08 AUTORISATION SIGNATURE – LETTRE D’ENTENTE 2010-02 –
AJUSTEMENT DES GRILLES SALARIALES 2010 ET 2011 DE LA
CONVENTION COLLECTIVE 2009-2011 DES EMPLOYÉS COLS
BLANCS DU SCFP, LOCAL 2912**

CONSIDÉRANT la convention collective du Syndicat des employés cols blancs de la Ville de Candiac en vigueur jusqu’au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l’article 28.2 de ladite convention collective, prévoient que pour les années 2010 et 2011, les parties doivent se rencontrer et négocier de nouveau;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Serge Drouin, directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les termes de la lettre d’entente 2010-02 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs relative aux grilles salariales 2010 et 2011;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d’incapacité d’agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d’incapacité d’agir l’assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d’entente;

QUE les deniers requis au paiement des salaires soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires concernés.

**10-02-09 AUTORISATION SIGNATURE – LETTRE D’ENTENTE 2010-02 –
AJUSTEMENT DES GRILLES SALARIALES 2010 ET 2011 DE LA
CONVENTION COLLECTIVE 2009-2011 DES EMPLOYÉS COLS BLEUS
DU SCFP, LOCAL 1377**

CONSIDÉRANT la convention collective du Syndicat des employés cols bleus de la Ville de Candiac en vigueur jusqu’au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l’article 28.2 de ladite convention collective, prévoient que pour les années 2010 et 2011, les parties doivent se rencontrer et négocier de nouveau;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Serge Drouin, directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les termes de la lettre d'entente 2010-02 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377, cols bleus relative aux grilles salariales 2010 et 2011;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente;

QUE les deniers requis au paiement des salaires soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires concernés.

10-02-10 DÉSIGNATION – PARC DE CHERBOURG

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'identification du parc Charlemagne pour le nommer parc de Cherbourg;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac désigne officiellement le parc, situé sur le lot 3 132 736, comme étant le « parc de Cherbourg »;

QUE la résolution 05-04-04 soit modifiée en conséquence.

10-02-11 APPUI – RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE – OPPOSITION À UNE AUGMENTATION DES REDEVANCES SUR L'ENFOUISSEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, TEL QUE LES BOUES DE LA STATION

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle Politique de gestion des matières résiduelles, devant s'appliquer de 2010 à 2015, aura un impact financier important pour la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie (RAEBL);

CONSIDÉRANT QU'à la séance spéciale du 17 décembre 2009, le conseil d'administration de la RAEBL a adopté la résolution 09-12-82 concernant l'opposition de la RAEBL à une augmentation des redevances sur l'enfouissement des matières résiduelles, tel que les boues de la station;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la RAEBL demande que chacune des villes membres appuie la résolution 09-12-82;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac appuie la résolution 09-12-82 adoptée par le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie (RAEBL), par laquelle la RAEBL s'oppose à une augmentation des redevances sur l'enfouissement des matières résiduelles, tel que les boues de la station;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, aux députés provinciaux représentant le territoire desservi par la RAEBL, à la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, au porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement durable et d'environnement ainsi qu'aux municipalités membres de la RAEBL.

**10-02-12 AUTORISATION SIGNATURE – CESSIION RUE DE LA SEINE
(PARTIE) – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « LES COURS
CANDIAC », PHASE I**

CONSIDÉRANT QUE le promoteur doit procéder à la cession d'une partie de la rue de la Seine;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation définitive des travaux a été approuvée par monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à la cession par Développement Candiac F. Catania et associés inc. à la Ville de Candiac d'une partie de la rue de la Seine connue et désignée au cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, comme étant le lot :

Numéro du lot	Situé
3 559 209	rue de la Seine (partie)

QUE tous les frais et honoraires inhérents à cette transaction soient assumés par le promoteur.

**10-02-13 AUTORISATION SIGNATURE – INTERVENTION – SERVITUDE DE
NON CONSTRUCTION – TALUS AVENUE FOUQUET**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu avec Gestion Innomax Ltée concernant la construction et l'aménagement d'un talus aux abords de l'avenue Fouquet;

CONSIDÉRANT QU'une servitude réelle et perpétuelle de non construction et de non destruction de la pente du talus doit être signée par les propriétaires limitrophes au talus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac doit intervenir à ladite servitude afin de s'en déclarer satisfaite;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le maire monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir, l'assistante greffière, à signer, l'intervention de la Ville dans le cadre de la servitude créée dans le but d'assurer l'entretien et le maintien en place du talus aménagé aux abords de l'avenue Fouquet.

**10-02-14 APPROBATION – COMPTES À PAYER – DÉCEMBRE 2009 ET
JANVIER 2010**

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service des finances et de l'informatique de la Ville concernant la liste des comptes à payer du mois de décembre 2009 et janvier 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la liste des comptes à payer du mois de décembre 2009 et janvier 2010 remise en copie à chacun des membres du conseil;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes pour le mois de décembre 2009 et janvier 2010 à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 400 932,70 \$ pour le mois de décembre 2009 et de 839 784,49 \$ pour le mois de janvier 2010 et à même les disponibilités des activités d'investissement pour une somme de 135 242,94 \$ pour le mois de décembre 2009 et de 83 143,82 \$ pour le mois de janvier 2010, moins un crédit non utilisé d'une somme de 880,14 \$, le tout pour un total de 1 459 103,95 \$.

10-02-15 APPROBATION – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – JANVIER 2010

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la liste des dépenses incompressibles effectuées durant le mois de janvier 2010 représentant une somme de 1 700 224,50 \$.

**10-02-16 AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTE-PART 2010 –
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté à sa séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2009, le budget de l'exercice financier 2010;

CONSIDÉRANT QUE les villes faisant partie de la CMM doivent adopter leur quote-part respective pour l'année 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise la trésorière à verser selon les modalités prévues, la somme de 394 024 \$ représentant la quote-part provisoire de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour l'année 2010, payable en deux versements égaux de 197 012 \$, le 15 mars et le 15 juillet 2010. La quote-part définitive sera établie dès que les paramètres requis pour l'année 2010 seront connus et les ajustements seront faits en conséquence;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-951.

**10-02-17 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION ET IMPLANTATION DU
PROGICIEL JMAP (PROJET 2010-610)**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet d'implantation du progiciel JMAP (projet 2010-610);

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise se spécialise dans ce domaine et qu'elle a déposé une proposition de prix;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de monsieur Jean Bissonnette, technicien en informatique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « PG Govern », 1919, boulevard Lionel-Bertrand, bureau 105, Boisbriand, Québec, J7H 1N8, le contrat pour l'acquisition, l'implantation et l'entretien du progiciel JMAP, pour un montant de 31 819,47 \$, toutes taxes incluses, le tout selon l'offre de services du 2 février 2010;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt d'un montant maximal de 31 819,47 \$ au fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-10-771, logiciel.

10-02-18 AUTORISATION DE DÉPENSES – ACQUISITION D'UN SERVEUR INFORMATIQUE POUR LES LOGICIELS DE GÉOMATIQUE ET DOCUMENTIK (PROJET 2010-606)

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil a approuvé le projet de remplacement du serveur pour les logiciels Géomatique et Documentik (projet 2010-606);

CONSIDÉRANT QUE ce projet comprend l'achat d'équipements informatiques et de licences ainsi que l'installation des applications et le transfert des données;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Sylvie Landry, trésorière et monsieur Jean Bissonnette, technicien en informatique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise madame Sylvie Landry, trésorière, à effectuer des dépenses jusqu'à concurrence de 9 000 \$, pour l'acquisition d'un serveur informatique pour les logiciels Documentik et Géomatique, ainsi que pour les licences afférentes et les services professionnels pour l'installation des applications et le transfert des données du logiciel Documentik. Madame Landry doit cependant se conformer à la politique d'acquisition de biens et services, au règlement 1128 ainsi qu'à la *Loi sur les cités et villes*;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt d'un montant maximal de 9 000 \$ au fonds de roulement, remboursable en trois versements annuels, égaux et consécutifs et que la dépense soit imputée au poste budgétaire 22-906-06-771.

10-02-19 ADOPTION – PLAN D’INTERVENTION RÉVISÉ DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE le plan d’intervention révisé pour le renouvellement des conduites d’eau potable et d’égouts de la Ville de Candiac a été reçu par la Direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire (MAMROT), en date du 21 juillet 2008;

CONSIDÉRANT QU’un courriel modifiant les recommandations du plan d’intervention a été reçu par la Direction générale des infrastructures du MAMROT en date du 27 janvier 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale des infrastructures du MAMROT souhaite que le conseil municipal adopte par résolution le plan d’intervention révisé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le plan d’intervention pour le renouvellement des conduites d’eau potable et d’égouts, révisé en date du 21 juillet 2008 et dont les recommandations sont modifiées par un courriel daté du 27 janvier 2010, préparés par la firme AECOM;

QU’une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Richard Bergeron, ingénieur à la Direction des infrastructures, bureau de Montréal, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire (MAMROT).

10-02-20 DEMANDE DE PERMISSIONS DE VOIRIE OU DE PERMIS D’INTERVENTION – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes dont l'entretien relève du ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie ou des permis d'intervention émises par le MTQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie ou un permis d'intervention du MTQ pour intervenir dans les emprises de routes dont l'entretien relève du ministère des Transports du Québec (MTQ);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) les permissions de voirie (nouvelle installation) ou les permis d'intervention (entretien) pour les travaux (planifiés et urgents) qu'elle devra exécuter et qu'elle autorise monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques ou monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics à signer ces permissions de voirie ou ces permis d'intervention;

QUE la présente résolution constitue la résolution municipale annuelle exigée par le ministère de Transports du Québec (MTQ) et demeure en vigueur *sine die*.

10-02-21 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION DE DEUX AUTOMOBILES – APPEL D'OFFRES 1005-IN

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé l'acquisition de deux automobiles, projets 2010-617 et 2010-618;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 10 février 2010, une seule entreprise a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT QUE divers travaux connexes devront être effectués subséquentement sur les véhicules avant qu'ils ne soient opérationnels, tels que l'installation d'équipement de communication, le lettrage et l'application d'un antirouille;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Candiac Toyota, 9123-2165 Québec inc. », 1850, boulevard de l'Industrie, Candiac, Québec, J5R 1L4, le contrat pour l'acquisition de deux automobiles Yaris sedan 2010, pour un montant total de 37 688,96 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1005-IN;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt pour un montant maximal de 50 000 \$ au fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées aux postes budgétaires 22-906-17-752 et 22-906-18-752, équipement.

**10-02-22 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D’UNE CAMIONNETTE F-150
– APPEL D’OFFRES 1006-TP**

CONSIDÉRANT QUE lors de l’adoption du programme triennal d’immobilisations, le conseil municipal a approuvé l’acquisition d’une camionnette F-150 (projet 2007-517);

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l’ouverture des soumissions, le 10 février 2010, deux entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT QUE divers travaux connexes devront être effectués subséquentement sur le véhicule avant qu’il ne soit opérationnel, tels que l’installation d’équipement de communication, le lettrage et l’application d’un antirouille;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « P.E. Boisvert auto Itée », 2, boulevard Marie-Vicotrin, Boucherville, Québec, J4B 1V5, le contrat pour l’acquisition d’une camionnette F-150 2010, pour un montant de 27 656,63 \$, toutes taxes incluses et accepte l’offre d’échange pour la camionnette F-150 1997, que la Ville possède pour un montant de 700 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d’appel d’offres 1006-TP;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt au montant maximum de 40 000 \$ au fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-905-17-753, équipement.

**10-02-23 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN –
SOUMISSION SUR INVITATION 1009-ST**

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection du chemin Haendel est maintenant terminé;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de procéder à la l’acquisition de mobilier urbain;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par soumission sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE lors de l’ouverture des soumissions, le 9 février 2010, deux firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ingénieur, directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Société en commandite Armtec, par son commandité, Gestion Armtec limitée », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de mobilier urbain pour le chemin Haendel, pour la somme de 99 941,78 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1009-ST;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1200, au poste budgétaire 22-012-00-729, autres infrastructures.

10-02-24 MANDAT INGÉNIEURS – PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX – AMÉNAGEMENT PAYSAGER INTERSECTION CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER ET ROUTE 132

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet pour l'aménagement paysager de l'intersection du chemin Saint-François-Xavier et la route 132 (projet 2010-630);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater des professionnels pour la réalisation des plans, devis et la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT la proposition de services préparée à cet effet par monsieur Louis Dubuc, architecte paysagiste, datée du 2 février 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate monsieur Louis Dubuc, architecte paysagiste, pour réaliser les plans, devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement paysager de l'intersection du chemin Saint-François-Xavier et de la route 132 pour un montant de 3 000 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans la proposition de services du 2 février 2010;

QUE les deniers requis au paiement cette somme soient puisés à même les recettes du fonds général et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-30-718.

10-02-25 MANDAT INGÉNIEURS-CONSEILS – PRÉPARATION DES PLANS AVANT-PROJET PRÉLIMINAIRES – PASSERELLE MULTIFONCTION AU-DESSUS DE L'AUTOROUTE 15

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de construction d'une passerelle multifonction au-dessus de l'autoroute 15 (projet 2010-625);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la préparation des plans d'avant-projet préliminaires;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels préparée à cet effet par la firme « GENIVAR, Société en commandite » datée du 9 février 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « GENIVAR, Société en commandite » pour la préparation des plans d'avant-projet préliminaires pour la construction d'une passerelle multifonction au-dessus de l'autoroute 15, pour un montant de 22 100 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services professionnels du 9 février 2010;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-25-713.

10-02-26 MANDAT LABORATOIRE – INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX – STRUCTURE DE RÉGULATION – FOSSÉ DE CANDIAC

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Candiac a octroyé un contrat pour la réalisation des travaux de construction d'une structure de régulation pour le fossé Candiac (projet 2004-362);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un laboratoire de sols pour effectuer l'ingénierie des matériaux;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de services préparée à cet effet par la firme « Groupe Qualitas inc. » datée du 18 janvier 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « Groupe Qualitas inc. », pour les services professionnels de laboratoire pour un montant de 18 122 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans la proposition de services du 18 janvier 2010;

QUE les deniers requis au paiement de ces dépenses soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1133, au poste budgétaire 22-011-33-411, honoraires professionnels.

10-02-27 MANDAT INGÉNIEUR FORESTIER – MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE DES ARBRES, PLANIFICATION ET GESTION DES TRAVAUX D'ARBORICULTURE – PRINTEMPS 2010

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de maintenir à jour l'inventaire des arbres ornementaux situés sur les propriétés de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme en génie forestier pour identifier les travaux d'arboriculture à exécuter dans les secteurs prévus;

CONSIDÉRANT la proposition de services préparée par monsieur Luc Nadeau, ingénieur forestier, de la firme « Luc Nadeau, ingénieurs forestiers experts-conseils » en date du 9 février 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate monsieur Luc Nadeau, ingénieur forestier, de la firme « Luc Nadeau, ingénieurs forestiers experts-conseils » pour effectuer la mise à jour de l'inventaire des arbres, l'identification des travaux d'arboriculture à être réalisés au printemps 2010, la préparation du devis, l'appel d'offres et la surveillance des travaux, le tout, pour un montant de 10 800 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans la proposition de services du 9 février 2010;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-02-419, honoraires professionnels.

10-02-28 MANDAT INGÉNIEUR FORESTIER – PLANTATION ET GESTION DES TRAVAUX DE PLANTATION D'ARBRES – PRINTEMPS 2010

CONSIDÉRANT la politique de la Ville visant à procéder à la plantation d'un arbre pour chaque nouvelle résidence;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de mise à niveau du programme annuel de plantation d'arbres;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme en génie forestier pour effectuer la planification des travaux, la préparation de l'appel d'offres et la gestion des travaux de plantation de plus de 400 arbres au printemps 2010;

CONSIDÉRANT la proposition de services préparée par monsieur Luc Nadeau, ingénieur forestier, de la firme « Luc Nadeau, ingénieurs forestiers experts-conseils » en date du 30 janvier 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate monsieur Luc Nadeau, ingénieur forestier, de la firme « Luc Nadeau, ingénieurs forestiers experts-conseils » pour effectuer la planification des travaux, la préparation du devis, l'appel d'offres et la gestion des travaux de plantation d'arbres, pour un montant de 21 000 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans la proposition de services du 30 janvier 2010;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires 02-320-02-419, honoraires professionnels, pour un montant de 10 500 \$ et 22-906-28-718, fonds de parcs, pour un montant de 10 500 \$.

10-02-29 MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE MODÉLISATION D'UNE FUITE DE CHLORE GAZEUX – USINE DE FILTRATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater des professionnels pour la réalisation d'une étude de modélisation d'une fuite de chlore gazeux ou d'un produit chimique à l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT la proposition de services préparée à cet effet par la firme « Gestion Alerte inc. » datée du 30 septembre 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « Gestion Alerte inc. », pour réaliser l'étude de modélisation d'une fuite de chlore gazeux à l'usine de filtration pour un montant de 22 000 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans la proposition de services du 30 septembre 2009;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-412-05-523.

10-02-30 APPROBATION – PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 26 JANVIER 2010

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, d'affichage, d'aménagement paysager et de lotissement déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 26 janvier 2010 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2010-01-05	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 39, rue de Duneau sur le lot 4 177 907

PERMIS D’AFFICHAGE		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2010-01-09	C05-527	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'installation d'une enseigne détachée (dentiste) pour un bâtiment de type commercial sis au 160, boulevard Jean-Leman sur le lot 2 973 117

PERMIS D’AMÉNAGEMENT PAYSAGER		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2010-01-06	H03-338	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'aménagement paysager pour les propriétés (projet intégré de multiplex) sises aux 8, 14, 18 et 22, avenue Fouquet sur le lot 4 045 953
CCU-2010-01-07	H03-338	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'aménagement paysager pour les propriétés (projet intégré de multiplex) sises aux 26, 30, 34 et 38, avenue Fouquet sur le lot 4 045 954
CCU-2010-01-08	H03-338	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'aménagement paysager pour les propriétés (projet intégré de multiplex) sises aux 42, 46, 50 et 54, avenue Fouquet sur le lot 4 045 955

PERMIS DE LOTISSEMENT		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et lots projetés
CCU-2010-01-10	C06-608	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant le lotissement ayant pour objet de remplacer le lot 3 559 202 et créer les lots 4 519 987 et 4 519 988 afin de permettre la construction de 2 nouveaux bâtiments de type commercial au 1, boulevard de Sardaigne

10-02-31 APPROBATION – PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 9 FÉVRIER 2010

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, d'affichage, d'aménagement paysager et de modification déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 9 février 2010 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2010-02-01	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 1, rue de Duneau sur le lot 4 177 918
CCU-2010-02-02	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 4, rue de Duneau sur le lot 4 177 889
CCU-2010-02-03	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 6, rue de Duneau sur le lot 4 177 890
CCU-2010-02-04	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 14, rue de Duneau sur le lot 4 177 894
CCU-2010-02-05	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 30, rue de Duneau sur le lot 4 177 902

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2010-02-06	H01-105	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant un addenda (modification de la façade principale) à la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 126, boulevard Marie-Victorin sur le lot 2 092 435
CCU-2010-02-07	H06-626	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 39, rue de Ségovie sur le lot 3 559 164

PERMIS D'AFFICHAGE		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et enseigne projetée
CCU-2010-02-08	C04-407	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'installation de deux enseignes attachées (MacDonald) pour un bâtiment de type commercial sis au 101, chemin Saint-François-Xavier sur le lot 2 347 379

PERMIS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et aménagements paysagers projetés
CCU-2010-02-09	C06-608	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'aménagement paysager pour une propriété de type commercial (Bouclair) sise au 50, rue de Strasbourg sur le lot 4 047 886
CCU-2010-02-10	C06-608	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'aménagement paysager pour une propriété de type commercial (Banque CIBC) sise au 150, rue de Strasbourg sur le lot 3 996 144

PERMIS DE MODIFICATION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et modification projetée
CCU-2010-02-11	C05-538	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification (ajout d'une porte en façade principale) pour un bâtiment de type commercial sis au 174, boulevard de l'Industrie sur le lot 2 094 096

10-02-32 EMBAUCHE COL BLANC SURNUMÉRAIRE – RÉGISSEUR, SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT le départ de madame Sabrina Blain, régisseuse aux programmes, Service des loisirs, pour un congé de maternité débutant le 22 février 2010;

CONSIDÉRANT QUE madame Cynthia Decareau effectue un stage au Service des loisirs depuis le 4 janvier 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denys Patenaude, Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac embauche madame Cynthia Decareau, au poste de *régisseur*, classe « F », col blanc surnuméraire, Service des loisirs, à compter du 22 février 2010, pour une période d'environ 12 mois, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Decareau soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-117.

10-02-33 EMBAUCHE – EMPLOYÉ, SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de monsieur Denys Patenaude, directeur, Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche de monsieur Sébastien Caron pour effectuer différentes tâches pour le Service des loisirs, pour l'année 2010, pour un minimum de 12 heures par semaine réparties selon les besoins du service, au taux horaire de 11,85 \$, rétroactif au 1^{er} janvier 2010;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Caron soient puisés à même les disponibilités budgétaires du poste 02-702-21-116.

**10-02-34 EMBAUCHE AUXILIAIRES – ANIMATEUR DE PROGRAMME
SEMAINE DE RELÂCHE, SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville offre une semaine de camp de jour pour la semaine de relâche du 1^{er} au 5 mars 2010;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher des animateurs pour cette semaine spécifiquement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche, pour la période du 1^{er} au 5 mars 2010, des personnes dont les noms apparaissent ci-dessous au poste d'*animateur de*

programme semaine de relâche, Service des loisirs, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service;

- Marie-Michèle Côté
- Catherine Décarie
- Mathieu Desroches
- Dylan Émard
- Véronique Giguère
- Valérie Giguère
- Katherine L'Abbé Lacas
- Rosemarie Lafond
- Valérie Pilon
- Édith Plamondon
- Jean Sasseville
- Jolène Thibert
- Ariane Vaillancourt
- Maxime Valcourt

QUE ces employés soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale 2010 des employés auxiliaires adoptée par la résolution 10-01-30;

QUE les deniers requis au paiement des salaires de ces employés soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-702-90-116.

10-02-35 EMBAUCHE ÉTUDIANT – COORDONNATEUR NATATION, SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'étudiants afin d'offrir des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il est d'usage de réembaucher les étudiants ayant fourni une prestation de travail satisfaisante l'année précédente, en plus d'embaucher de nouveaux étudiants pour combler les effectifs requis;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'admissibilité ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE madame Brunet est employée à titre d'étudiante à la Ville de Candiac depuis le 12 juin 2006;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche de madame Laurence Brunet, à titre d'étudiante, au poste de *coordonnateur natation*, Service des loisirs, pour la période du 19 janvier au 3 septembre 2010, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service;

QUE cette étudiante soit rémunérée selon le taux horaire prévu à la grille salariale 2010 des employés étudiants adoptée par la résolution 10-01-31;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Brunet, soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-41-116.

10-02-36 EMBAUCHE – PROFESSEUR, DANSE FUNKY, SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche de professeurs pour les activités sportives et culturelles dans le cadre des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la candidate sélectionnée a été rencontrée en entrevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche de madame Mélanie Sansoucy, au poste de *professeur, danse funky*, Service des loisirs, au taux horaire de 31 \$, pour la période du 3 janvier au 24 juin 2010;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Sansoucy, soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-702-90-116.

10-02-37 ADHÉSION – PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2010

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac dépose annuellement une demande d'aide financière auprès du programme *Emplois d'été Canada*;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est financé par le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences Canada;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est essentielle pour l'embauche d'étudiants durant la période estivale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac dépose une demande d'adhésion au programme *Emplois d'été Canada 2010* auprès du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences Canada, pour les postes suivants :

- 2 coordonnateurs camp de jour
- 6 animateurs camp de jour

QUE le directeur du Service des loisirs, monsieur Denys Patenaude, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis.

10-02-38 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION – MOBILIER URBAIN – PARC DE SARDAIGNE

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement du parc de Sardaigne (projet 2009-590);

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denys Patenaude, directeur, Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Tessier Récréo-parc inc. », le contrat pour l'acquisition de mobilier urbain pour le parc de Sardaigne, dont notamment, quatre paniers à rebuts et huit bancs, le tout pour un montant de 6 216 \$, plus toutes taxes applicables, conformément à la confirmation de prix 13484.2 du 27 janvier 2010;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du fonds de parcs et imputés au poste budgétaire 22-905-90-718, parc de Sardaigne.

10-02-39 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION – MODULES DE JEUX – PARC DE SARDAIGNE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé, le projet d'aménagement du parc de Sardaigne (projet 2009-590);

CONSIDÉRANT QUE la compagnie « Les entreprises Formes et Jeux inc. » est la seule compagnie en mesure de fournir les équipements requis;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denys Patenaude, directeur, Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Les entreprises Formes et Jeux inc. », 3249, rue Jean-Béraud, Laval, Québec, H7T 2L2, le contrat pour l'acquisition des modules de jeux pour le parc de Sardaigne, pour un montant total de 33 156 \$, plus toutes taxes applicables;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du fonds de parcs, au poste budgétaire 22-905-90-718, parc de Sardaigne.

10-02-40 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – BASEBALL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Beaulieu est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet instructeur (entraîneur adjoint) est membre de la Fédération du baseball amateur du Québec inc.;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball « Moustique A », qui a eu lieu du 21 au 24 août 2008, à Gatineau, Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 225 \$ à monsieur Pierre Beaulieu;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

10-02-41 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – BASEBALL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Héroux est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet instructeur (entraîneur adjoint) est membre de la Fédération du baseball amateur du Québec inc.;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball, Jeux du Québec, « Moustique A », qui a eu lieu du 5 au 7 septembre 2009, à Trois-Rivières, Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 225 \$ à monsieur Michel Héroux;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

10-02-42 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – BASEBALL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dany Tremblay est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet instructeur (entraîneur adjoint) est membre de la Fédération du baseball amateur du Québec inc.;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball « Moustique A », qui a eu lieu du 21 au 24 août 2008, à Gatineau, Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 225 \$ à monsieur Dany Tremblay;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

10-02-43 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – BASEBALL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Zack Héroux est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération du baseball amateur du Québec inc.;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de baseball, Jeux du Québec, « Moustique A », qui a eu lieu du 5 au 7 septembre 2009, à Trois-Rivières, Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Zack Héroux;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

10-02-44 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE – ÉQUITATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé au développement de l'excellence;

CONSIDÉRANT QUE madame Olivia Todaro a participé à la compétition Internationale Triathlon, discipline olympique, qui a eu lieu du 10 au 14 juin 2009, à Bromont, Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 16 novembre 2009 une somme de 100 \$ a été octroyée à madame Todaro, alors que le programme prévoyait une aide financière de 650 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 550 \$ à madame Olivia Todaro;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

10-02-45 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – GOLF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dominic Brabant est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération golf Québec;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat national, coupe Williamson qui a eu lieu du 9 au 11 août 2009, au club de golf Oak Hill, à Rochester, New York, États-Unis;

CONSIDÉRANT QUE le 16 novembre 2009, le conseil a accordé une aide financière de 100 \$ à monsieur Brabant;

CONSIDÉRANT QUE selon les règles du programme, la participation à un championnat national donne droit à une aide financière de 325 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 225 \$ à monsieur Dominic Brabant;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

10-02-46 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – HALTÉROPHILIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Ève Beauchemin-Nadeau est domiciliée à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cette athlète est membre du club d'haltérophilie Fortius de Brossard et de la Fédération d'haltérophilie du Québec;

CONSIDÉRANT sa participation aux championnats du monde sénior, qui a eu lieu du 17 au 29 novembre 2009, à Goyang, Corée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 650 \$ à madame Marie-Ève Beauchemin-Nadeau;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

10-02-47 EMBAUCHE COL BLANC RÉGULIER – *SECRÉTAIRE TEMPS PARTIEL RÉGULIER*, SERVICE INTERMUNICIPAL DE PRÉVENTION DES INCENDIES DE CANDIAC/DELSON

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste de *secrétaire temps partiel régulier*, Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson;

CONSIDÉRANT QUE ce poste a fait l'objet d'un affichage interne conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE madame Janie Leblanc a posé sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE madame Leblanc est employée col blanc surnuméraire à la Ville de Candiac depuis le 25 mai 2009, à titre de *secrétaire*, Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Steeve Lamontagne, directeur, Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac embauche madame Janie Leblanc, au poste de *secrétaire temps partiel régulier*, classe « C », 1^{er} échelon, col blanc régulier, Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson, à compter du 15 février 2010, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE le 25 mai 2009 soit reconnue comme date d'ancienneté pour les fins du calcul des vacances;

QUE madame Leblanc obtienne le statut d'employé régulier après avoir terminé la période d'essai de dix-huit semaines de travail continu, conformément à la convention collective en vigueur;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Leblanc soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-220-00-116.

10-02-48 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1238 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 880 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE DE HONFLEUR

Monsieur le conseiller Vincent Chatel donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement 1238 décrétant un emprunt de 1 880 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection de l'avenue de Honfleur;

De plus, monsieur le conseiller Chatel demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

10-02-49 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1239 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 720 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE DE LA GASPÉSIE

Monsieur le conseiller Vincent Chatel donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement 1239 décrétant un emprunt de 1 720 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection de l'avenue de la Gaspésie;

De plus, monsieur le conseiller Chatel demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

10-02-50 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1244 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 962 IMPOSANT UN TARIF AUX FINS DE FINANCER LE SERVICE CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE 9-1-1 DE LA MUNICIPALITÉ

Madame la conseillère Thérèse Gatien donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement 1244 abrogeant le règlement 962 imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence 9-1-1 de la municipalité;

De plus, madame la conseillère Gatien demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

10-02-51 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DES PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT TENUES LE 18 JANVIER 2010 – RÈGLEMENT 1133 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 070 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE DE RÉGULATION DANS LE FOSSÉ CANDIAC, LA CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL ET DIVERS TRAVAUX CONNEXES

Suite à la tenue du registre, le 18 janvier 2010, et conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums*, le conseil de la Ville de Candiac prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat d'enregistrement du règlement 1133 décrétant un emprunt de 1 070 000 \$ pour l'exécution des travaux de construction d'une structure de régulation dans le fossé Candiac, la construction d'une conduite d'égout pluvial et divers travaux connexes.

10-02-52 ADOPTION – RÈGLEMENT 1242 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE REMPLACER LE PLAN SPÉCIFIANT LES MARGES À RESPECTER POUR LES ZONES H03-336 ET H03-339

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement 1242 modifiant le règlement de zonage 555 afin de remplacer le plan spécifiant les marges à respecter pour les zones H03-336 et H03-339, a été adopté le 18 janvier 2010;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été reçue dans le délai prévu suite à la publication de l'avis relatif à une demande de participation à un référendum et conséquemment le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte, sans changement, le règlement 1242 modifiant le règlement de zonage 555 afin de remplacer le plan spécifiant les marges à respecter pour les zones H03-336 et H03-339;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

10-02-53 ADOPTION PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 1243 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN D'AGRANDIR LES LIMITES MUNICIPALES, DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES H05-519 ET H05-523 ET DE CRÉER LES ZONES U05-562, P05-563, CONS05-564 ET H05-565 ET DE LEUR ASSUJETTIR UNE GRILLE DES USAGES ET NORMES

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2010, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1243 modifiant le règlement de zonage 555 afin d'agrandir les limites municipales, de modifier les limites des zones H05-519 et H05-523 et de créer les zones U05-562, P05-563, CONS05-564 et H05-565 et de leur assujettir une grille des usages et normes, soit adopté;

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 1^{er} mars 2010 à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents
à la période de questions.**

* * *

Deux personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

10-02-54 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 19 h 30.

ANDRÉ J. CÔTÉ
Maire

CAROLE LEMAIRE
Greffière